

Rentrée scolaire collège 2024-2025
Site Notre Dame de la Victoire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à la prochaine rentrée scolaire.

Les horaires de la rentrée : Lundi 2 septembre à 9h00

Constitution des classes :

Pour la constitution des classes, **nous avons pris en compte toutes les demandes**. Si votre enfant n'est pas dans la même classe qu'un camarade alors que vous l'aviez demandé, c'est que la demande était incompatible avec les options choisies par les deux élèves ou que l'effectif ne le permettait pas. Un changement de classe ne sera pas possible.

Les Horaires de cours :

	Matin	Après midi
Séquence 1	8H00-8H55	13H35-14H30
Séquence 2	9H00-9H55	14H35-15H25
Récréation	9H55-10H10	15H25-15H40
Séquence 3	10H10-11H00	15H40-16H30
Séquence 4	11H05-12H00	

Self le mercredi midi :

Un forfait annuel d'un montant de 150 € est proposé aux élèves qui souhaitent déjeuner le mercredi midi en raison de cours le mercredi après-midi ou en fonction des horaires de transport. Le règlement devra être effectué par chèque au service comptable à l'ordre de l'OGEC les Cordeliers.

Livres :

Les livres sont prêtés en collège. Ils devront être couverts. Une fiche se trouve collée à l'intérieur ; elle doit être remplie avec le nom, prénom et la classe de l'élève. Elle doit y rester sans être déchirée ou sans être recouverte de « blanco » sinon le livre vous sera facturé.

Le jour de la rentrée, chaque élève doit apporter le minimum de fournitures scolaires (feuilles + crayons).

Etude du soir :

L'établissement propose aux élèves qui le souhaitent de rester après les cours en étude du soir. Le bulletin d'inscription sera donné par le professeur principal le jour de la rentrée.

Réunions de rentrée :

Les rencontres entre les parents et les équipes enseignantes auront lieu **le mardi 17 septembre** à 18H00 ou 18H45*.

- 18h : 5E - 5F - 5G - 5H
- 18h45 : 5A - 5B - 5C - 5D

Fournitures scolaires ULIS 6^{ème} et 5^{ème}- 2024-2025

Les fournitures pour le dispositif ULIS

- 4 grands cahiers 24x32 à grands carreaux avec protège-cahier
- 2 petits cahiers 17x22 à grands carreaux avec protège-cahier.
- 1 petit cahier de brouillon grands carreaux
- 1 porte-vues 60 pages
- 1 classeur grand-format
- Feuille plastique transparente
- 1 jeu de 6 intercalaire A4+
- 1 audoise avec des crayons pour écrire et de quoi effacer
- 1 pochette à rabats
- Règle plate graduée, équerre, compas
- 1 calculatrice simple

Les fournitures communes aux différentes disciplines

- 1 stylo encre bleue effaçable, 1 stylo rouge, 1 stylo noir, 1 stylo vert
- Correcteur blanc
- Surligneur
- Crayons papier
- Gomme
- Colle
- Taille-crayon
- Crayons de couleur et feutres
- 1 paquet de copies doubles grand format grands carreaux
- 1 paquet de copies simples grand format grands carreaux

Propositions pastorales pour les élèves volontaires

6 ÈME	Du lundi 28 au mercredi 30 avril Retraite de préparation à Pontmain au baptême, à la première communion, à la profession de foi
5 ÈME	Du jeudi 23 au vendredi 24 janvier Temps fort à l'Étoile de la mer" à St Jean le Thomas (50)
4 ÈME	Du jeudi 20 au vendredi 21 mars Temps fort à "l'Île Blanche" à Locquirec (29)
3 ÈME	Du jeudi 6 au vendredi 7 février Temps fort au prieuré du Mont Saint- Michel - Ardevon (50)
SECONDE	Mercredi 27 au vendredi 29 novembre Temps fort à l'Abbaye St Guénolé à Landévennec (29)
PREMIÈRE	Mardi 1er au samedi 5 octobre Pèlerinage du Rosaire à Lourdes Se mettre au service : Etre hospitalier Mercredi 5 au vendredi 7 février Temps fort à l'Abbaye de Mellaray à Melleray (44)
TERMINALE	Mercredi 16 au vendredi 18 octobre Retraite à l'Abbaye de Timadeuc à Bréhan (56)
BTS COM2	Mardi 1er au samedi 5 octobre Pèlerinage à Lourdes Mission de communication pour le Rosaire

CÉLÉBRATIONS

POUR TOUS LES VOLONTAIRES
DE LA 6ÈME AUX ÉTUDIANTS

- Rentrée** : lundi 23 septembre
Eglise Saint Malo à 14H00
- Noël** : Vendredi 20 décembre
Chapelle des Cordeliers 8H00 et 9H00
- Carême** : Mardi 18 mars
Chapelle des Cordeliers
- Pentecôte** : Mercredi 4 juin
Eglise Saint Malo à 10H30

CHAPELLE DE CORDELIERS

VENDREDI 6 DÉCEMBRE FÊTE DE LA LUMIÈRE DÈS
7H30
TOUS LES VENDREDIS MESSE À 12H05

CÉLÉBRER LES ÉTAPES DE LA FOI EN PAROISSE

- Vigile pascale** : Baptême
- Confirmation** : Novembre 2025
- Dimanche 11 mai**: Messe de la
profession de foi en 6è et en 5è
- Dimanche 25 mai**: Messe de la
première communion

RENCONTRE AVEC

MGR MOUTEL

Mardi 21 janvier : Pour tous les
jeunes demandant un
sacrement ou ayant reçu un
sacrement avec leur famille

NOTES

Pour les demandes de première
communion, confirmation,
profession de foi : un certificat
de baptême devra être joint
l'inscription.

PROFESSION DE FOI
DEMANDE DE PREPARATION

Dans le cadre de la pastorale de l'établissement, nous proposons à votre enfant de faire sa Profession de Foi. Pour faire sa Profession de Foi, votre enfant doit être baptisé et avoir fait sa première communion.

Pour se préparer, votre enfant fera catéchèse et vivra une retraite de trois jours à Pontmain.

Pour s'inscrire, deux possibilités :

*En cliquant sur ce lien : [Inscription Profession de foi](#)
ou en retournant ce coupon auprès de Mme Berthelot*

Nom et prénom du jeune :

souhaite préparer sa profession de foi.

Pour accord, Le

Signature des parents

Signature du jeune

DEMANDE DE SACREMENTS
BAPTÊME, PREMIÈRE COMMUNION

Tu désires recevoir le baptême ? Une grande aventure s'ouvre à toi !

Peut-être as-tu déjà reçu le baptême, peut-être sentes-tu l'appel à recevoir le baptême ou à communier pour la première fois.

Et si maintenant était le bon moment ?

La pastorale scolaire des Cordeliers te permet de commencer un cheminement vers l'un de ces sacrements en lien avec la paroisse.

Pour s'inscrire, deux possibilités :

En cliquant sur ce lien : [Inscription sacrement baptême ou première communion](#)
ou en retournant ce coupon auprès de Mme Berthelot

Nom et prénom du jeune :

demande le sacrement suivant : Baptême
Première Eucharistie

Pour accord, Le

Signature des parents

Signature du jeune

NOTES

Pour les demandes de première communion ou de profession de foi : un acte de baptême devra être joint à l'inscription.

Tarifs 2024-2025

	Coût	6 ^{ème} - 5 ^{ème}	4 ^{ème} - 3 ^{ème}
Externes : contribution famille ¹	Forfait annuel	555€	597€
	Mensuel (sur 10 mois)	55,50€	59,70€
Demi-pensionnaires : contribution famille + demi-pension	Forfait annuel	1431€ = 555€+876€	1482€ = 597€ + 885€
	Mensuel (sur 10 mois)	143,10€	148,20€
Internes : contribution aux familles + pension	Forfait annuel	-	3390€ = 597€ + 2793€
	Mensuel (sur 10 mois)		339,00€

(1) Contribution famille : Cette somme recouvre la participation des dépenses non prises en charge par l'état (constructions, annuités d'emprunt, équipements pédagogiques...), tous les frais de fonctionnement et les cotisations de participation aux structures de l'enseignement catholique à l'exception de la cotisation A.P.E.L.

Le coût mensuel indiqué ci-dessus n'intègre pas la cotisation APEL, les fournitures, les TD, l'étude du soir... Les frais se rapportant à ces rubriques sont ajoutés, s'il y a lieu, aux prélèvements.

Déjeuner supplémentaire

- Prix du repas occasionnel pour les externes : 7€ (Possibilité de régler plusieurs repas)
- Prix du repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires : 5€
- Forfait annuel repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires (option - transport) : 150€

Etude du soir (règlement par chèque après la rentrée)

- Un soir par semaine : 65€ par trimestre
- A partir de deux soirs par semaine : 85€ par trimestre

Réductions annuelles :

Externat et demi-pension

A partir du 3^{ème} enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 10% de réduction sur la contribution des familles sera appliquée à toute la fratrie.

Internat

Pour les familles ayant deux enfants (et plus) internes dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 20% de réduction sur les frais de restauration et hébergement sera appliquée pour le 2^{ème} enfant et les suivants.

Absences

Absence pour maladie d'au moins 5 jours consécutifs : 50% du prix des repas (sur demande écrite des familles avec présentation d'un justificatif).

Départ en cours de trimestre

La contribution des familles est due au prorata temporis pour tout trimestre commencé.

Le statut d'un élève est défini au moment de l'inscription. Les changements en cours d'année - au demeurant exceptionnels - sont soumis à autorisation préalable. **Ils ne peuvent avoir lieu en cours de trimestre.**

Impayés

En cas d'impayés durables et de non réponses aux lettres de rappel, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes dues.

Les familles qui connaissent des difficultés financières ne doivent pas hésiter à nous en avvertir afin que soient trouvées des solutions.